

COMMUNE DE VACHERESSE (Haute-Savoie)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 JUIN 2018 à 8 H 30 en mairie de Vacheresse

Date de convocation : 19 juin 2018

Président de séance : PETIT-JEAN Denis, Maire

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres présents : PETIT-JEAN Denis, TAGAND Jacques, TROMBERT Fabrice, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie

Absent : COULIOU Yannick

Absents excusés : MEDORI Ange, TUPIN Sylvie, FAVRE Gérald, COLLIGNON Nathalie

Pouvoirs : MEDORI Ange à TAGAND Jacques, TUPIN Sylvie à PETIT-JEAN Maryline , FAVRE Gérald à PETIT-JEAN Denis, COLLIGNON Nathalie à BLANC-DEPOTEX Isabelle

1/ Vente du lot n° 3 – Lotissement « Les Chavannettes » :

Le lot n° 3 du lotissement « Les Chavannettes » reste toujours à vendre. Il s'agit des parcelles cadastrées section A – n° 3047, 3051, 3056 et 3060 pour une superficie totale de 991 m².

Par délibération du 11 avril 2017, le conseil municipal avait fixé le prix de vente à 120 € TTC le mètre carré, soit un montant total de 118 920 € TTC.

Un acquéreur potentiel a fait une proposition d'achat pour un montant de 117 € TTC le mètre carré.

Décision : le conseil municipal décide de modifier sa délibération en date du 11 avril 2017 et de fixer le prix de vente pour le lot n° 3 du lotissement « Les Chavannettes » à 117 € TTC le mètre carré.

2/ Régularisation de l'emprise foncière du chemin des Combes

Madame FAVRE Francine vend la parcelle cadastrée section A – n° 2066, lieudit « Les Combes ». Or, une partie de cette parcelle correspond à l'emprise foncière d'une partie du chemin des Combes. Un plan de division a été établi par un cabinet de géomètres-experts faisant apparaître la superficie de l'emprise, soit 107 m². Afin de régulariser la situation, Mme FAVRE propose de céder gratuitement à la commune le terrain (parcelles nouvelles n° 3107 et 3108).

Décision : le conseil municipal approuve la régularisation de l'emprise foncière du chemin des Combes et accepte la cession à titre gratuit par Mme FAVRE Francine au profit de la commune des parcelles cadastrées section A – n° 3107 et 3108.

3/ AFP de VACHERESSE – Programme de travaux 2018 – Unité pastorale des Queffaix « Voirie pastorale » :

Des travaux de reprise de la piste des Queffaix sont prévus suite à un affaissement. Ces travaux peuvent être portés par l'AFP de VACHERESSE. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 12 313,80 € TTC, assistance de la Société d'Economie Alpestre comprise et est subventionnable par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du schéma des espaces naturels sensibles à hauteur de 7 388,28 €. L'autofinancement à apporter par la Commune serait de 4 925,52 €

Décision : le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le plan de financement et décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'AFP de VACHERESSE.

4/ Service eau – Fixation des cadences d'amortissement :

Le budget du service eau relève de l'instruction comptable M49 qui impose l'amortissement de l'ensemble des biens soumis à dépréciation.

Suite à la construction du réservoir d'eau potable de « La Galière », il y a lieu de procéder à l'amortissement de ce bien.

La durée d'amortissement pour les « **ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable** » n'a pas encore été fixée. L'instruction M49 préconise un amortissement d'une durée comprise entre 30 et 40 ans.

Décision : le conseil municipal fixe la durée d'amortissement pour les ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable à **40 ans**.

5/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

☞ Permis de construire :

- M.Mme PARISOT Alan : construction d'une maison d'habitation – « route de Taverole» (*accordé*)

☞ Déclaration préalable :

- M. ROSSIER Bernard : création de deux fenêtres - «Pétavin» (*accordé*)
- M. BRON Claude : réfection d'une grange à usage agricole – « Sous la ville » (*accordé*)